



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 10 juin 2013 (10.07)
(OR. en)**

10781/13

**Dossier interinstitutionnel:
2012/0251 (COD)**

**VOTE 38
INF 110
PUBLIC 43
CODEC 1410**

NOTE

Objet: - Résultat du vote
- Règlement du Parlement européen et du Conseil abrogeant le règlement (CE) n° 552/97 du Conseil retirant temporairement le bénéfice des préférences tarifaires généralisées au Myanmar/à la Birmanie
- Adoption de l'acte législatif
3243^e session du Conseil de l'Union européenne
(Transports, télécommunications et énergie)
Luxembourg, 6-7/10 juin 2013

Le résultat du vote sur l'acte législatif visé ci-dessus est joint à la présente note.

Documents de référence:

PE-CONS 12/13

10188/13

approuvé par le Coreper, 2^{ème} partie, le 04.06.2013

Les éventuelles déclarations et/ou explications de vote sont accessibles sur le site internet du Conseil, sous la rubrique "Documents", "Transparence législative", "Relevés mensuels des actes du Conseil": <http://www.consilium.europa.eu>.

